



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

VAL-DE-MARNE

<p>COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 24 JUIN 2015</p>
--

L'an deux mille quinze, le mercredi 24 juin 2015 à 19h00

Le Conseil Municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Monsieur le Maire le vendredi 12 juin 2015, conformément au Code général des collectivités territoriales (article L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances.

Etaient présents : M. LAFON, Maire ; Mme LE BIDEAU, M. DENHEZ, Mme MARTIN Céline, M. BENSOUSSAN, Mme LIBERT-ALBANEL, M. PANNETIER, Mme SÉGURET, M. LEBEAU, Mme VOISIN, M. BOISSIERE, Mme ROUGER, M. WALCH, M. MALÉ, Mme COUSTEIX, Mme KISILAK, M. MOTTE, M. BELLELLE, Mme GAUVAIN, M. LOUVIGNÉ, Mme KAMINSKA, Mme VALVERDE, M. BAUMIÉ, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme BELIPHANTE, Mme LOCQUEVILLE, M. SERFATI, M. TOURNE, Mme MARTIN Elsa, M. DIAKONOFF, M. BEAUFRÈRE, M. DIARRA, Mme MAFFRE-SABATIER, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEIN, M. SERNE, M. de LANDES de SAINT-PALAIS, M. CAGANI

Etaient excusés : Mme DUPRÉ (pouvoir à M. MOTTE), Mme TOP (pouvoir à Mme LE BIDEAU après la première délibération), Mme BRULEBOIS (pouvoir à Mme LIBERT-ALBANEL), Mme HARTMANN (pouvoir à M. BENSOUSSAN)

Etaient absent(s) :

Le Conseil a élu comme secrétaire : M. Robert MALÉ



Mme MALÉ est élu secrétaire de séance à la majorité (4 abstentions : Mme MAFFRE-SABATIER, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEIN, M. SERNE).



RÉPONSES AUX QUESTIONS ORALES

Mme Charlotte LIBERT-ALBANEL, Adjointe au Maire chargée des finances locales et de la performance de l'action publique, répond à une question de M. Pierre SERNE, Conseiller municipal d'Europe Ecologie Les Verts, au nom des élus d'Europe Ecologie Les Verts et du Parti socialiste de la liste « Ensemble, Vincennes en mieux », relative au démantèlement du service public local à Vincennes et à une question de M. François de LANDES-de-SAINT-PALAIS, Conseiller municipal de la liste « Osons Vincennes », relative au choix budgétaire.

Mme Dominique LE BIDEAU, 1^{ère} Adjointe au Maire, répond à une question de M. Pierre SERNE, Conseiller municipal d'Europe Ecologie Les Verts de la liste « Ensemble, Vincennes en mieux », relative à notre future intercommunalité.



LE CONSEIL

- > **APPROUVE**, à la majorité (4 abstentions : Mme MAFFRE-SABATIER, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEIN, M. SERNE), **le compte rendu de la séance du 8 avril 2015.**

I. FINANCES

LE CONSEIL

Sous la présidence de Monsieur le Maire,

- > **DÉCLARE**, à l'unanimité, que les comptes de gestion du budget principal de la Ville et des budgets annexes de l'assainissement, de la restauration municipale et des spectacles vivants dressés pour l'exercice 2014 par Madame le Trésorier municipal, visés et certifiés conformes par l'Ordonnateur tant au regard de l'ensemble des opérations comptables que de l'exécution budgétaire, n'appellent ni observations, ni réserves de sa part.

Sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Adjointe au Maire chargée des finances locales et de la performance de l'action publique,

- > **APPROUVE**, à la majorité (5 voix contre : Mme MAFFRE-SABATIER, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEIN, M. SERNE, M. de LANDES de SAINT-PALAIS, - 1 abstention : M. CAGANI, - ne prend pas part au vote : M. LAFON), **le compte administratif 2014 du budget principal de la Ville et affecte l'excédent de la section de fonctionnement qui s'élève à 6 710 508,75 € à la section d'investissement, au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) pour 6 266 167,38 € et au chapitre 002 (résultat de fonctionnement reporté) pour 444 341,37 €.**
- > **APPROUVE**, à la majorité (6 abstentions : Mme MAFFRE-SABATIER, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEIN, M. SERNE, M. de LANDES de SAINT-PALAIS, M. CAGANI, - ne prend pas part au vote : M. LAFON), **le compte administratif 2014 du budget annexe de l'assainissement de la Ville et affecte l'excédent de la section de fonctionnement qui s'élève à 209 558,59 € à la section d'investissement, au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) pour 192 276,90 € et au chapitre 002 (résultat de fonctionnement reporté) pour 17 281,69 €.**

- > **APPROUVE**, à la majorité (1 voix contre : M. CAGANI, - ne prend pas part au vote : M. LAFON), le compte administratif 2014 du budget annexe de la restauration municipale dont l'excédent d'un montant de 5 052,33 € est affecté au compte 002 (résultat de fonctionnement reporté).
- > **APPROUVE**, à la majorité (6 abstentions : Mme MAFFRE-SABATIER, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEIN, M. SERNE, M. de LANDES de SAINT-PALAIS, M. CAGANI, - ne prend pas part au vote : M. LAFON), le compte administratif 2014 du budget annexe des spectacles vivants dont l'excédent d'un montant de 859,61 € est affecté au compte 002 (résultat de fonctionnement reporté).

Sous la présidence de Monsieur le Maire,

- > **APPROUVE**, à la majorité (6 abstentions : Mme MAFFRE-SABATIER, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEIN, M. SERNE, M. de LANDES de SAINT-PALAIS, M. CAGANI), le budget supplémentaire principal de la Ville pour l'exercice 2015, annexé à la présente délibération, qui s'équilibre, en recettes et en dépenses, à la somme de 21 164 719,12 €.
- > **APPROUVE**, à la majorité (6 abstentions : Mme MAFFRE-SABATIER, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEIN, M. SERNE, M. de LANDES de SAINT-PALAIS, M. CAGANI), le budget supplémentaire pour l'exercice 2015 du budget annexe de l'assainissement qui s'équilibre, en recettes et en dépenses, à la somme de 308 762,15 €.
- > **APPROUVE**, à la majorité (1 voix contre : M. CAGANI), le budget supplémentaire pour l'exercice 2015 du budget annexe de la restauration municipale qui s'équilibre, en recettes et en dépenses, à la somme de 5 052,33 €.
- > **APPROUVE**, à la majorité (6 abstentions : Mme MAFFRE-SABATIER, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEIN, M. SERNE, M. de LANDES de SAINT-PALAIS, M. CAGANI), le budget supplémentaire pour l'exercice 2015 du budget annexe des spectacles vivants qui s'équilibre, en recettes et en dépenses, à la somme de 859,61€.
- > **APPROUVE**, à l'unanimité, l'avenant à la convention passée entre la Ville et l'Office Public de l'Habitat de Vincennes, décidant d'attribuer une subvention de 120 000 € à l'office pour l'année 2015 et autorise Monsieur le Maire à le signer.

II. RESSOURCES HUMAINES

LE CONSEIL

- > **APPROUVE**, à la majorité (6 abstentions : Mme MAFFRE-SABATIER, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEIN, M. SERNE, M. de LANDES de SAINT-PALAIS, M. CAGANI), les modifications apportées au tableau des effectifs du personnel communal.
- > **APPROUVE**, à l'unanimité, les prestations d'action sociale 2015 en faveur du personnel territorial de la ville de Vincennes.
- > **APPROUVE**, à l'unanimité, l'avenant n°3 à la Convention d'objectifs avec l'Amicale du personnel territorial de la Ville de Vincennes déterminant les conditions du soutien financier de la Ville en faveur d'une nouvelle prestation sociale relative aux frais d'inscriptions du personnel communal au réseau des bibliothèques Vincennes et autorise Monsieur le Maire à le signer.

III. DOMAINE, AFFAIRES JURIDIQUES

LE CONSEIL

- > **APPROUVE**, à l'unanimité, la cession d'un logement sis, 30, rue Charles Silvestri à Vincennes à l'association Solidarités Nouvelles pour le Logement au prix de 80 000€ afin de le transformer en logement social.
- > **ATTRIBUE**, à l'unanimité, à l'association Solidarités Nouvelles pour le Logement une subvention pour surcharge foncière de 12 000 € pour l'opération d'acquisition-amélioration de ce logement social.
- > **APPROUVE**, à l'unanimité, le projet de protocole transactionnel à intervenir avec la société POLYTAN FRANCE, venant au droit de la société ENVIROSPORT, aux termes duquel celle-ci s'engage à verser à la commune à titre d'indemnisation des désordres apparus sur le plateau sportif Georges Serre la somme de 30 000 € et autorise Monsieur le Maire à le signer.

IV. TRAVAUX, URBANISME

LE CONSEIL

- > **APPROUVE**, à l'unanimité, le compte rendu financier de la concession d'aménagement de la ZAC Fontenay et ses annexes présentés par la VINCEM, concessionnaire, pour l'année 2013-2014.
- > **ACCORDE**, à la majorité (4 abstentions : Mme MAFFRE-SABATIER, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEIN, M. SERNE), la garantie à 100% de la Ville pour le remboursement d'un emprunt de 5 900 000 € souscrit par la VINCEM auprès de la Société Générale pour l'opération de la ZAC Fontenay.

V. DÉVELOPPEMENT DÉVELOPPEMENT DURABLE

ÉCONOMIQUE,

LE CONSEIL

- > **ACCORDE**, à l'unanimité, une subvention de 8 747 € de la ville au budget de fonctionnement de la Plate Forme d'Initiative Locale..

VI. CULTURE, TOURISME

LE CONSEIL

- > **APPROUVE**, à l'unanimité, la convention d'objectifs pluriannuelle avec l'association *Festival America* et autorise Monsieur le Maire à la signer.
- > **APPROUVE**, à la majorité (5 abstentions : Mme MAFFRE-SABATIER, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEIN, M. SERNE, M. CAGANI), la convention de partenariat avec l'association Vincennes en concert - Prima la musica et autorise Monsieur le Maire à la signer.
- > **AUTORISE**, à l'unanimité, Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 7 000 € auprès de la Direction régionale culturelles d'Île-de-France pour la mise en place des actions de valorisation du patrimoine vincennois en 2015.

VII. ENFANCE

LE CONSEIL

- > **APPROUVE, à l'unanimité, la Convention relative à la mise en place d'un Projet Éducatif Territorial liant la Ville de Vincennes avec les services départementaux de l'Education nationale du Val-de-Marne, la Caisse d'Allocation Familiale du Val-de-Marne et la préfecture du Val-de-Marne pour une durée de 2 ans à compter du 1^{er} septembre 2015 et autorise Monsieur le Maire à la signer.**
- > **ÉMET, à l'unanimité, un avis réservé à la fermeture d'une classe à l'école maternelle de l'Est.**

VIII. PETITE ENFANCE

LE CONSEIL

- > **APPROUVE, à l'unanimité, l'avenant n°2015-01 à la convention d'objectifs et de financement des établissements d'accueil des jeunes enfants, permettant l'accès au Portail partenaire CAF et autorise Monsieur le Maire à le signer.**

IX. SÉNIORS

LE CONSEIL

- > **APPROUVE, à l'unanimité, la convention d'objectifs pluriannuelle avec l'association *Clubs loisirs découvertes* et autorise Monsieur le Maire à la signer.**

X. HANDICAP

LE CONSEIL

- > **PREND ACTE, à l'unanimité, de la présentation du bilan annuel du Plan Handicap 2012/2016 au titre de l'année 2014.**
- > **PREND ACTE, à l'unanimité, de la présentation du bilan annuel établi par la Commission communale pour l'accessibilité au titre de l'année 2014.**

XI. JEUNESSE

LE CONSEIL

- > **APPROUVE, à la majorité (3 abstentions : Mme MAFFRE-SABATIER, M. STEIN, M. CAGANI, - ne prennent pas part au vote : Mme HAUCHEMAILLE, M. SERNE), la convention d'objectifs liant l'UNICEF France et la Ville de Vincennes pour une durée de 5 ans (2015 - 2020) et autorise Monsieur le Maire à la signer.**
- > **APPROUVE, à la majorité (3 abstentions : Mme MAFFRE-SABATIER, M. STEIN, M. CAGANI, - ne prennent pas part au vote : Mme HAUCHEMAILLE, M. SERNE), l'adhésion à l'UNICEF France.**
- > **APPROUVE, à l'unanimité, l'avenant n°3 à la Convention d'objectifs pluriannuelle avec le groupement d'intérêt public Mission Locale des Villes du Nord du Bois, fixant le montant de la subvention versée par la ville de Vincennes pour l'année 2015 à 64 966 € et autorise Monsieur le Maire à le signer.**
- > **ATTRIBUE, à l'unanimité, des aides financières aux projets suivants :**
 - 300 € au projet « Aide Humanitaire au Vietnam », présenté par madame Marie Guichard ;
 - 300 € au projet « Projet solidaire à Madagascar », présenté par madame Sandya Sinnasse ;
 - 400 € au projet « Projet de Court Métrage », présenté par madame Alice Mocydlarz ;
 - 400 € au projet « Projet de formation et d'ambassadrice de l'Ayurveda », présenté par madame Ingrid Verhaeghe ;
 - 300 € au projet « Solidarité en Thaïlande », présenté par madame Sandra Vagao ;

- 200 € au projet « Tour du monde », présenté par madame Stella Gazielo ;
- 200 € au projet « Solidarité Internationale », présenté par madame Aude Allemand ;

XII. SPORTS

LE CONSEIL

- > **APPROUVE**, à la majorité (2 voix contre : Mme HAUCHEMAILLE, M. SERNE, - 3 abstentions : Mme MAFFRE-SABATIER, M. STEIN, M. CAGANI), **la nouvelle grille tarifaire du Dôme de Vincennes, annexée à la présente délibération, à compter du 1^{er} juillet 2015.**

XIII. RELATIONS INTERNATIONALES

LE CONSEIL

- > **ATTRIBUE**, à l'unanimité, une subvention à chacune des associations suivantes :

Cercle d'Escrime de Vincennes	2 000 €
Choeur Saint-Louis de Vincennes	2 500 €
OGEC Notre-Dame de la Providence	1 000 €

XIV. RAPPORTS ANNUELS

LE CONSEIL

- > **PREND ACTE**, à la majorité (ne prennent pas part au vote : Mme MAFFRE-SABATIER, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEIN, M. SERNE), **de la présentation du rapport de gestion 2013/2014 de la Société d'économie mixte VINCEM.**
- > **PREND ACTE**, à l'unanimité, **de la présentation du rapport annuel de la Société DADOUN sur l'exécution de la délégation de service public pour la gestion des marchés d'approvisionnement de la Ville de Vincennes pour l'année 2014.**

- > **PREND ACTE, à l'unanimité, de la présentation du rapport annuel sur l'exécution de la délégation de service public des parkings Hôtel-de-Ville, Georges-Pompidou et Mowat ainsi que du stationnement de surface pour l'année 2014, transmis par la société EFFIPARC Ile-de-France.**
- > **PREND ACTE, à l'unanimité, de la présentation du rapport annuel sur l'exécution de la délégation de service public du parking Cœur de Ville transmis par la société EFFIPARC Ile-de-France pour l'année 2014.**
- > **PREND ACTE, à l'unanimité, de la présentation du rapport annuel sur le service public de l'assainissement du réseau communal, au titre de l'année 2014.**
- > **PREND ACTE, à l'unanimité, de la présentation du rapport annuel sur le service public d'élimination des déchets au titre de l'année 2014.**

- VŒUX

> **Monsieur le Maire met aux voix** la notion « d'objet d'intérêt local » du vœu présenté par la liste de la majorité municipale « Avec vous pour Vincennes », visant à **soutenir la position actuelle défendue par les élus du Syndicat Mixte Ouvert de l'ACTEP :**

- en refusant en l'état les quatre scénarii proposés par le Préfet de région
- en refusant toute partition de l'ACTEP
- en réaffirmant son attachement à l'ACTEP et en exigeant qu'il soit l'élément structurant du futur territoire dont Vincennes fera partie.
- en envisageant, si le territoire de l'ACTEP devait être élargi, l'intégration des villes de Maisons-Alfort, Gournay-sur-Marne et Noisy-le-Grand.

confirmée à l'unanimité.

> **APPROUVE, à la majorité, (39 voix pour : M. LAFON, Mme LE BIDEAU, M. DENHEZ, Mme MARTIN Céline, M. BENSOUSSAN, Mme LIBERT-ALBANDEL, M. PANNETIER, Mme SÉGURET, M. LEBEAU, Mme VOISIN, M. BOISSIERE, Mme ROUGER, M. WALCH, M. MALÉ, Mme COUSTEIX, Mme KISILAK, M. MOTTE, Mme DUPRÉ (par pouvoir à M. MOTTE), M. BELLELLE, Mme GAUVAIN, M. LOUVIGNÉ, Mme KAMINSKA, Mme TOP (par pouvoir à Mme LE BIDEAU), Mme VALVERDE, M. BAUMIÉ, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme BELIPHANTE, Mme LOCQUEVILLE, M. SERFATI, M. TOURNE, Mme BRULEBOIS (par pouvoir à Mme LIBERT-ALBANDEL), Mme MARTIN Elsa, M. DIAKONOFF, Mme HARTMANN (par pouvoir à M. BENSOUSSAN) , M. BEAUFRÈRE, M. DIARRA, M. de LANDES de SAINT-PALAIS, M. CAGANI - 4 abstentions : Mme MAFFRE-SABATIER, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEIN, M. SERNE), le vœu proposé par la liste de la majorité municipale « Avec vous pour Vincennes ».**



Monsieur le Maire annonce que la prochaine séance du Conseil municipal est fixée au mercredi 30 septembre 2015.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h35.

**Le Président,
Laurent LAFON**

**Le Secrétaire,
Robert MALÉ**



Question des élu-e-s écologistes et socialistes sur le démantèlement du service public local à Vincennes

Monsieur le maire,

Le 19 mai dernier, Mme Anne-Laurence ROUGER, adjointe au maire en charge de la Petite Enfance et de l'Enfance a adressé un courriel aux président-e-s des associations de parents d'élèves des écoles maternelles vincennes annonçant, sans aucune concertation préalable, que la Municipalité avait "*décidé de redistribuer les missions assumées aujourd'hui par les assistantes sanitaires dans les écoles maternelles*". Cela signifie concrètement la suppression des postes d'assistants sanitaires dans les écoles maternelles dès la rentrée prochaine. Ce qui a suscité un très grand émoi à la fois chez les personnels évidemment mais aussi chez les parents.

Cela va inévitablement entraîner une charge de travail supplémentaire pour les Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles (ATSEM) et les directrices et directeurs d'établissements déjà surmenés et ce aux dépens de la prise en charge de nos enfants. Les témoignages poignants de parents d'enfants en situation de handicap ou en difficulté que nous avons reçus montrent à quel point sans les assistantes sanitaires c'est ni plus ni moins que l'accès à l'école qui risque d'être remis en question pour certaines familles. Y avez-vous pensé au-delà de la stricte logique financière qui semble vous animer ?

De plus en réagissant dans une logique de court terme à des tendances démographiques supposées, le projet de l'école Mirabeau est revu à la baisse, passant de 12 à 9 classes. De nombreux doutes commencent à poindre sur ce projet, notamment en termes de calendrier puisque cela semble devoir faire reprendre très largement les travaux d'architecte. Là encore quel impact à moyen et long terme sur la qualité d'accueil des enfants de Vincennes ?

Et toujours sur le même sujet, comment pouvez-vous justifier la politique actuellement menée par les représentantSt de votre majorité au sein de la Caisse des écoles ? Non seulement vous transférez année après année la charge du budget de la Caisse des écoles vers les familles (près de 15% d'augmentation en 2014 et en 2015 pour la part payée par les familles quand la part versée par la mairie de Vincennes stagne). Et pire comment pouvez-vous justifier de ne pas reverser au budget de la Caisse des écoles les compensations versées par l'Etat pour la réforme des rythmes scolaires ?

Après la réduction conséquente des livres offerts en fin d'année et des classes transplantées, la suppression des mini-séjours en élémentaire, la politique scolaire et périscolaire à Vincennes est-elle devenue une de vos principales variables d'ajustement budgétaire ?

C'est finalement la triple peine pour les familles avec l'augmentation conjuguée des impôts locaux et de leur participation financière aux activités, alors que la qualité de l'accueil des écoliers se dégrade.

Et hélas d'autres secteurs semblent être visés à leur tour et toujours avec la même méthode : une annonce brutale, sans discussion ni explications préalables et sans appel. Ce que viennent de vivre les pratiquants de la filière voix du conservatoire à qui vous retirez d'un coup 60% de leur subvention, sans aucune discussion digne de ce nom et alors même que vous a été faite une contre-proposition acceptant une diminution de 25% de la subvention.

En conclusion, après le démantèlement annoncé du centre de santé, la suppression de la collecte des déchets verts et la réorganisation à la baisse de la collecte des ordures, ces nouvelles annonces traduisent une politique systématique de réduction des services à la population.

La diminution constante des services publics à Vincennes ne saurait être uniquement liée à la baisse de dotations de l'État comme vous le répétez à longueur de temps d'autant que les recettes fiscales de la ville augmentent plus vite que ces baisses de dotation comme le montre de façon éclatante le compte administratif que nous allons discuter dans quelques instants. Alors notre question finale est simple, jusqu'où irez-vous dans le démantèlement du service public local et quelles sont vos prochaines cibles ?



**Question orale posée par François DE LANDES DE SAINT-PALAIS
au nom de la liste « OSONS VINCENNES »
relative au choix budgétaire**

Osons Vincennes avait prévenu lors de la campagne municipale de 2014. Les choix budgétaires du Maire de Vincennes allaient aboutir à des hausses d'impôts et à une baisse de la qualité de service. Le rythme de vie de la ville et le rythme des investissements ne pouvaient pas être maintenus.

Nous y sommes. Mais les choix que la majorité prend manquent terriblement de courage. Supprimer les postes d'Assistante Sanitaire avec l'argument que « c'est comme cela que ça se fait ailleurs », supprimer la filière voix du conservatoire sous prétexte que ces filières n'existent pas dans les autres villes est tout simplement consternant.

Et les choix soit disant économiques et de bonne gestion ne tiennent pas. En 2014, la baisse des subventions et participation de l'Etat a été principalement compensée par une hausse de 5,81 % des impôts locaux.

La fragilisation des familles et des finances des ménages au-delà du côté humain qui peut être parfois terrible est aussi un vrai risque que l'on fait porter à l'économie. De plus, privilégier l'emploi local et l'économie circulaire devrait être une priorité pour le développement économique de notre ville.

Le courage pour nous est de sortir des sentiers battus, de repousser et réduire certains travaux d'embellissement de la ville et particulièrement, je le redirai durant tout ce mandat, la refonte du cours Marigny.

Il y a un véritable service réalisé par les Assistantes Sanitaires, notamment pour les enfants fragiles et pour des enfants ayant un handicap. Il y avait une véritable exception culturelle avec la filière voix, reconnue en Ile de France avec des concerts à guichet fermé.

Nous vous demandons d'avoir le courage de revenir sur vos choix en cherchant des économies principalement sur les travaux d'embellissement. Allez-vous reprendre les discussions avec les vincennois, les responsables associatifs et syndicaux, sur le sujet des Assistantes Sanitaires et de la filière voix ?

Réponse de Madame Charlotte LIBERT-ALBANEL, Adjointe au maire chargée des finances locales et de la performance de l'action publique, aux questions orales des élus socialistes et écologistes de la liste « Ensemble, Vincennes en mieux » et de Monsieur François de Landes de Saint Palais de la liste « Osons Vincennes »

Chers collègues,

La situation économique et budgétaire que traverse notre pays l'entraîne dans une crise profonde dont il sera très difficile de se remettre avant plusieurs années.

L'État, dès lors, demande encore un effort supplémentaire aux collectivités locales afin de pouvoir, à moyen terme, stabiliser son déficit et la dette de notre pays. Très concrètement, l'État diminue ses dotations aux collectivités et augmente dans le même temps les prélèvements au profit des systèmes de péréquation. Résultat : la Ville est doublement impactée et voit encore les aides publiques réduites cette année, pas moins de 2,5 M€ en moins pour fonctionner en 2015. Et d'ici 2017 se sont ainsi 8 M€ soit 10% des recettes actuelles de fonctionnement de la ville qui nous seront retirés.

Avant de vous répondre plus concrètement, vous me permettrez cette incise politique car vos questions le sont. C'est assez surprenant d'entendre de la bouche même de ceux qui ont voté pour l'accession au pouvoir de l'actuel président et de son gouvernement de gauche, des critiques quant à une éventuelle diminution des services publics locaux à Vincennes. N'avez-vous aucune pudeur pour venir nous reprocher la mise en place d'une politique de maîtrise de la dépense publique qui a été unilatéralement décidée par vos amis du gouvernement ? N'avez-vous aucune gêne pour dénoncer d'une part la nécessaire hausse des impôts locaux conséquence du désengagement de l'Etat et en même temps nous demander de stopper les réorganisations des services initiées pour freiner les dépenses ?

Monsieur de Saint Palais, tout d'abord, où en sont vos propositions de coupes et réductions budgétaires annoncées lors de la première séance de ce Conseil municipal ? Le courage, comme vous dites si bien, serait peut être de savoir « OSER » vous opposer dans la construction pragmatique, plutôt que de surfer sur le mécontentement de certains devant l'application des exigences gouvernementales.

Quant à vous Mesdames et Messieurs du parti socialiste et des Verts, quelle posture navrante que celle de vous voir à travers cette question vous désolidariser de ce gouvernement dont la loi de finance a pourtant été votée par vos parlementaires

Mais voyez-vous votre question nous apporte un éclairage intéressant. Si ces restructurations de services soulèvent chez vous une crainte de réduction de la qualité du service proposé elle démontre, toutefois, que vous reconnaissez que ce service pourtant critiqué par vous-même depuis de nombreuses années est de grande qualité à Vincennes. La majorité municipale vous remercie de ce bel hommage. Ce service public local de grande qualité, n'a pas été mis en œuvre par vos amis mais bien par nos soins, signe que lorsque nous administrons cette commune nous sommes capables

de faire les choses de manière qualitative. Je vous invite donc, puisque vous nous reconnaissez cette capacité à travers vos craintes à continuer de nous faire confiance pour maintenir cette haute qualité du service public local tout en continuant de maîtriser nos finances publiques, ce que nous faisons avec succès depuis quelques années maintenant. Je vous invite aussi à convaincre vos amis du gouvernement visiblement déconnectés des réalités locales que ce n'est pas sur le dos des collectivités que l'Etat doit faire les économies qui lui incombent.

Il y a donc ceux qui gesticulent politiquement et des élus pragmatiques qui, malgré tout, assument leur mission avec le sens des responsabilités.

C'est donc dans ce contexte budgétaire contraint que nous cherchons, forts du mandat que les Vincennes et les Vincennes nous ont confié, à poursuivre notre politique de maîtrise des dépenses de fonctionnement – signe d'une gestion optimisée et juste – et de dynamisation de l'investissement – signe que notre collectivité se tourne vers l'avenir –, pour assurer à nos concitoyens le maintien d'une exigence de qualité de vie et de service tout en veillant à nos finances locales. OUI, pour cela il faut savoir faire des choix et placer l'intérêt général au cœur de nos décisions ; OUI pour cela il faut du courage face aux archaïsmes politiques si prompts à critiquer, vous en êtes un exemple criant.

Faire des choix, c'est avant tout bien connaître la ville, les aspirations et les réels besoins des habitants. Avoir du courage, c'est accepter que l'administration locale s'adapte aux rythmes de vie de notre population et à l'évolution de notre société. Nous ne pouvons plus, dans le contexte que nous connaissons, administrer nos communes comme nous pouvions encore le faire il y a quelques années. Chacun de nous vit ces transformations dans sa vie quotidienne, dans la gestion de son foyer, dans son travail et même dans la façon dont sont dirigées les associations qu'il peut fréquenter. Alors pourquoi devrions-nous refuser ce changement (mieux : cette adaptation de nos méthodes à notre époque) lorsqu'il s'agit d'une collectivité ? À partir du moment où l'intérêt collectif, la qualité du service et la volonté de maîtriser nos finances publiques guident nos choix, chacun devrait se réjouir de cette manière de conduire la politique locale.

Concernant la question des assistantes sanitaires, nous allons en effet redistribuer leurs missions assumées dans les écoles maternelles à partir de la rentrée prochaine. Les écoles élémentaires, où par définition il n'y a pas d'ATSEM, continueront de bénéficier de la présence d'un assistant sanitaire au sein de la structure. Dans les villes voisines, et particulièrement celle du même bord politique que les vôtres, il n'y a généralement d'assistants sanitaires ni dans les écoles maternelles ni dans les élémentaires. Vincennes continue donc de faire figure d'exception en maintenant un assistant sanitaire dans les écoles élémentaires, ce qui est un vrai choix. Mis à disposition de l'Education Nationale pendant le temps scolaire et placés sous l'autorité fonctionnelle du Directeur d'école, les assistants sanitaires veillent à assurer les premiers soins, identifier les enfants bénéficiant d'un P.A.I. (Protocole d'Accueil Individualisé), assurer que les médicaments sont conservés dans un lieu approprié et vérifier les dates de péremption de ceux-ci, tenir le registre journalier dans lequel sont précisés les soins donnés aux enfants, tenir à jour les trousseaux de premiers soins, prendre en charge le change des enfants malades... Ces tâches seront donc tout simplement redistribuées, justement parce que la présence systématique en maternelle d'un ATSEM par classe, aux côtés des enseignants, le permet. Il reviendra dorénavant au Directeur, à l'enseignant et à l'ATSEM (formé aux premiers secours et à la sécurité au travail) de prendre les dispositions qui s'imposent concernant leurs élèves souffrants, comme le prévoit d'ailleurs le Code de l'Education Nationale. Vous le voyez la qualité du service proposé et surtout l'intérêt prioritairement porté à l'enfant, reste au cœur de notre décision. A chaque évolution, à chaque changement, certains d'entre nous peuvent se révolter, s'agacer avec la conviction que leur crainte est juste. Mais pensez-vous un instant que ceux qui ont mandat pour administrer notre collectivité font ces choix sans se fixer

d'objectifs, choisissent de réduire certaines dépenses avec la seule volonté de contraindre leurs administrés ? Non.

Nous le faisons parce que nous avons le sens des responsabilités, parce que nous savons qu'il est préférable pour tous d'avoir, par exemple, des équipements publics de qualité, plutôt que de maintenir quelques heures complémentaires de chant pour 90 personnes dont la moitié vient de villes environnantes et ne s'acquitte même pas de l'impôt local. Nous ne démantelons pas la filière voix du Conservatoire puisque tous les enseignements fondamentaux sont préservés, seul le nombre de jours de stage sera ajusté sur le nombre de spectacles présentés. Savez-vous que le coût de chaque élève de cette filière voix coute 3.800 € par an contre 1.700 € pour un élève en cursus instrumental. Est-il normal que les Vincennois soient les seuls à financer un enseignement que le peut qualifier d'élitiste ? Enfin, le fort taux de réinscription dans cette filière, que vous qualifiez de « démantelée », avec 30 nouvelles inscriptions pour la saison prochaine prouvent, s'il le fallait, que ce service reste attendu et que la qualité de cet enseignement ne fait pas fuir.

Oui nous avons le sens des responsabilités quand nous poursuivons la réhabilitation de nos réseaux souterrains et de notre voirie communale qui génèrent de l'emploi et de la prospérité pour nos commerces locaux, investissement qui n'est pas antinomique contrairement à ce que vous affirmez avec la réorganisation technique de certains services municipaux.

Avoir le sens des responsabilités, mes chers collègues, c'est aussi prévoir, ce que nous faisons depuis plusieurs années maintenant et que vous semblez nous reprocher. Oui gouverner c'est prévoir et le bon état de nos finances locales au regard des investissements engagés et de la qualité de nos services locaux prouvent une fois encore notre capacité à gérer cette ville avec méthode. En deux mots, soit nous faisons l'autruche en laissant filer les dépenses de fonctionnement, comme vous nous le conseillez : conséquence nous allons rapidement nous retrouver au pied du mur en nous obligeant à devoir prendre des décisions rapides, brutales et beaucoup plus complexes en terme de mise en œuvre administrative. Soit nous anticipons, ce qui nous permet de lisser les efforts et d'offrir une méthode plus juste, respectueuse du personnel et au final plus responsable. Nous avons fait le choix de la responsabilité et les Vincennois nous reconnaissent ce mérite.

Certaines revendications ont, le mois dernier, par leurs mots et leurs manières de dénoncer, mis en cause l'intelligence des choix que les élus sont contraints de faire. Oui, il est sain de s'opposer à certaines décisions lorsque l'on n'est pas d'accord ; oui il est sain d'exprimer ses doutes : mais il faut aussi et avant tout savoir proposer des solutions pour l'intérêt collectif. Lorsque le seul l'intérêt personnel guide ces colères, les élus locaux que nous sommes ont le devoir de tenir le cap qu'ils ont fixé. Cela s'appelle avoir du courage politique.

Vous connaissez notre capacité à mettre en œuvre des services publics de grande qualité sur Vincennes : sachez que, malgré ces contraintes imposées par vos amis socialistes, ni notre capacité ni même notre volonté ne sont entamées pour poursuivre cette exigence de qualité au service des Vincennoises et des Vincennois.



Question des élu-e-s écologistes sur notre future intercommunalité

Monsieur le maire,

Les échéances approchent qui verront d'une part la mise en place de la métropole du Grand Paris (au 1er janvier 2016 théoriquement) et conséquemment le regroupement en son sein des communes dans de grandes entités territoriales (les conseils de territoires).

A ce jour, si on lit beaucoup de choses dans la presse, la seule information véritable disponible est l'annonce par le préfet, qui doit au final trancher sur les périmètres de ces regroupements intercommunaux, de quatre scénari. Dans ces quatre scénarios Vincennes est à chaque fois dans le territoire dit ACTEP qui varie en composition de 11 à 16 communes, reste ou non à l'intérieur des limites du Val de Marne, passe de 370 000 à plus de 540 000 habitants en fonction des hypothèses.

Il semble que des négociations intenses aient lieu, d'une part, entre les maires et, d'autre part, entre les maires et le préfet. Tout cela sans que la population sache vraiment ce qui se passe ni encore moins soit consultée, du moins depuis la grande réunion d'il y a quelques mois en mairie de Vincennes qui semblait ouvrir un processus de participation citoyenne à ces évolutions territoriales mais qui n'a pas eu de suite.

Pouvez-vous donc nous dire si à ce jour un scénario est plus probable qu'un autre, quel scénario est défendu en priorité par le préfet, par les maires et éventuellement par la ville de Vincennes? Bref nous faire un point de ce qui se joue en ce moment pour l'avenir administrativo-politique de notre territoire. Accessoirement, y a-t-il dans tout cela un projet de territoire et si oui quels en sont les grands traits?

Merci.

Réponse de Madame Dominique LE BIDEAU, Première Adjointe au maire, à la question orale du groupe Europe Ecologie Les Verts de la liste « Ensemble, Vincennes en mieux »

Cher Collègue,

Les lois MAPTAM et le projet de loi NOTRE visant à définir les contours des futurs territoires sont, en effet, actuellement en cours de discussion. Nous pourrions en tout cas le croire, si les schémas proposés par les instances chargées de la mise en place de cette réforme ne laissent pas à penser que tout est déjà joué !

Comme vous, nous ne pouvons que regretter que la phase de concertation qu'il eut été à *priori* indispensable de prévoir, n'ait pas été une des priorités du processus de réflexion. Pas de concertation de la population, mise à part les 20 réunions thématiques initiées par les élus de Paris Métropole et parmi lesquelles 2 seront accueillies sur le territoire de L'ACTEP : à Rosny-sous-Bois tout d'abord le 26 juin prochain et le 2 juillet à Nogent-sur-Marne, auxquelles je vous encourage vivement à participer ; pas plus de concertation d'ailleurs pour les élus locaux que nous sommes, grâce à la confiance que nous ont témoignée nos administrés et dont nous sommes pourtant censés représenter la voix et servir les intérêts, dans un territoire à dimension humaine. Pour tenir les Vincennois informés sur ce sujet, le prochain numéro du *Vincennes Info* actuellement sous presse, contient un article d'actualité comme les nombreux autres que nous avons publiés très régulièrement.

Il y a définitivement dans ce scénario, un air de déjà vu qui rappelle, outre la réforme des rythmes scolaires, plus généralement la méthode privilégiée par le Gouvernement actuel : Je pense ... donc vous faites !

Aujourd'hui, le Préfet de Région présente 4 hypothèses relatives aux périmètres possibles des futurs Etablissements Publics Territoriaux, où deux des quatre cartes envisagées conduiraient à scinder le territoire de l'ACTEP. Si une telle décision devait être imposée par l'Etat, la construction territoriale que les élus du Syndicat Mixte Ouvert de l'ACTEP portent depuis de nombreuses années ne serait pas prise en compte. Pourtant, Vincennes, membre fondateur de l'ACTEP et engagée depuis le premier jour, reste très attachée à ce travail commun de qualité réalisé depuis 15 ans et entend défendre fermement l'identité de l'ACTEP qui doit être le socle du territoire de demain auquel elle sera rattachée.

Cette position est très largement partagée par l'ensemble des élus des communes membres de l'ACTEP, et dépasse les clivages politiques traditionnels, mais leur voix sera-t-elle entendue ? Pour mémoire, la loi devrait être votée en Septembre prochain. Les Conseils municipaux seront eux invités à se prononcer et délibérer par la suite, pour Vincennes, ce sera au mois de décembre 2015 pour une mise en application au 1^{er} Janvier 2016 ...

Sans commentaires !